



Compte rendu du CT du 2 décembre 2019 (Lorient)

Vos représentants UNSA UPPAMer

- LANGLOIS Jacques
- JULOU Valérie
- PROVOST Cathy
- LORAND Annie

Bilan et réflexion du management unique des CPM :

Le management fonctionnel unique mis en place en 2018, présente un bilan mitigé, avec des résultats attendus qui ne sont pas satisfaisants. Le passage de 4 cadres à 2 cadres était trop ambitieux.

Une réflexion est en cours avec, d'une part, le positionnement sur chacun des sites d'un manager de proximité sous la responsabilité d'un responsable unique du pilotage maladie.

Ce positionnement permettra une disponibilité pour les équipes. Ces managers n'auront pas à exercer des fonctions de logistique.

D'autre part, il est également envisagé de positionner un responsable de production : supérieur hiérarchique direct au responsable du domaine maladie : ce responsable de production, superviserait l'ensemble des entités de production et se substituerait au poste de SDPO. Il serait positionné sur site, pour améliorer la proximité avec les équipes.

Le responsable de production n'aurait pas de compétence sur la MRC et le DPAMOM.

Cette évolution de l'organisation sera proposée au CT de février 2020.

Loi de transformation de la Fonction Publique :

Un support expliquant l'ensemble des transformations sera mis en ligne sous Kiwi par les services RH.

Un point important qui interviendra dès janvier 2020 est la suppression des CAP (promotions, mobilité) : l'UNSA demande à la Direction que les réunions de concertation qui existent aujourd'hui à

l'Enim soient une vraie instance de dialogue et que lors de cette réunion de concertation des décisions soient actées.

Effectifs de l'Etablissement à fin 2020 :

L'objectif de fin de COG est de 291 ETPT et de 9 MAD (agents mis à disposition).

Réorganisation du SG :

Le secrétariat de direction rattaché aujourd'hui au Service Général, traite essentiellement des questions et sujets relatifs aux services de direction. La volonté est donc de rattacher ce secrétariat à la directrice : il s'agit d'un transfert de 2 agents et de leurs missions.

Vote : 7 voix « pour »

Bilan de la mise en place du réseau formation :

Une présentation du réseau formation et de l'ensemble des formatrices internes a été effectuée.

Il reste un poste vacant sur le CPM Lorient.

L'UNSA a demandé la possibilité d'avoir un bilan qualitatif des formations métiers notamment dans le domaine de la formation continue, ceci afin de s'assurer que ces formations soient conformes aux besoins exprimés par les services et également qu'il y ait une meilleure réactivité dans la programmation de ces formations. Par ailleurs, nous souhaitons que la procédure de demande de formations soit revue notamment au niveau du cahier des charges (process).

Questions diverses :

L'UNSA demande la défense du pouvoir d'achat des agents de l'Enim. Au vu des indicateurs actuels, la PIC 2019 ne serait pas versée dans son intégralité. La Directrice s'engage à faire part aux tutelles des différents projets de modernisation en cours à l'Enim et de l'investissement des agents sur l'ensemble des missions.

L'UNSA réitère une nouvelle fois sa demande de mise en place du CIA.

Pour information, la COG3 couvrira la période de 01/01/2021 au 31/12/2025.

Nous avons attiré l'attention de la Directrice sur le nombre de réunions de travail sur le second semestre notamment la mise en place de contrôle interne, mise en place des processus et revues de processus et projets divers. Cela a une forte incidence sur les disponibilités et le travail des agents.